

FORMATION À L'ANALYSE CGP DE LA PERSONNALITÉ PROFESSIONNELLE

IV Formation – Institut de la Vocation
4, rue Vaubecour 69002 LYON
N° de formateur : 826902447069*

Objectifs de la formation

L'objectif de la « Formation à l'Analyse CGP de la Personnalité Professionnelle » est de permettre aux stagiaires d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires et suffisant pour la mise en œuvre de l'Analyse CGP dans l'exercice de leurs fonctions.

Public concerné et niveau de connaissances préalables requis

La formation s'adresse aux personnes portant une responsabilité d'évaluation de capacités professionnelles d'individus.

Il peut s'agir de Responsables de recrutement, Directeurs des ressources humaines (ou leurs assistants directs), Conseillers emplois-formations, Consultants en outplacement, personnes habilitées à conduire des Bilans de compétences, Conseillers d'orientation, Coachs, Formateurs, Psychologues du travail, Managers, etc...

Il n'y a pas de niveau ni de type de formation préalable exigés, mais deux conditions sont nécessaires :

- avoir une expérience significative du monde du travail et des relations humaines sur le plan opérationnel,
- être habilité fonctionnellement à produire une évaluation.

Le droit d'entrée en formation est validé par un entretien avec un membre du Conseil d'Administration de l'Institut de la Vocation.

**(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)*

Nature et enjeux de la formation

L'Analyse CGP regroupe la théorie et l'ensemble des outils permettant d'identifier la « Personnalité Professionnelle » d'un individu.

La Personnalité Professionnelle permet de décrire la capacité de réponse naturelle d'un individu (en termes d'aptitudes et de compétences) en situation de travail. La Personnalité Professionnelle s'exprime sous la forme d'un point dans un système orthonormé à deux dimensions. Elle est détectable au moyen du « Test CGP ».

L'Analyse CGP peut être mis en œuvre dans le cadre de prestations individuelles (orientation, outplacement, évolution de carrière, évaluation de potentiels, développement des compétences, recrutement, etc.) ou collectives (cohésion d'équipes, team building, etc.).

Dans le cas de jeunes en quête d'un projet professionnel ou d'adultes en évolution professionnelle, l'Analyse CGP permet de mettre en adéquation leur Personnalité Professionnelle avec des types de métiers et secteurs d'activités.

Dans le cas de personnes déjà en poste, l'Analyse CGP permet de mesurer l'adéquation/l'écart entre la définition de leur poste dans l'organisation et leur Personnalité Professionnelle.

Dans le cas de collectifs (équipe, service, direction, entreprise), l'Analyse CGP permet de visualiser l'adéquation/l'écart entre les Personnalités Professionnelles qui composent le collectif et la mission de chacun.

L'Analyse CGP est donc un outil permettant :

- au niveau d'un individu, de mieux gérer son positionnement professionnel et piloter sa carrière,
- au niveau d'un collectif d'optimiser la répartition des tâches et d'améliorer la performance globale de l'organisation.

Programme de formation

La formation se déroule en deux sessions de deux jours chacune. La session 1 permet de d'assimiler les bases de l'Analyse CGP, la session 2 permet de se familiariser avec les champs d'application de l'Analyse CGP.

Chaque journée de formation durant 7 heures, la durée totale de la formation est donc de 28 heures.

Session 1 : Les bases de l'Analyse CGP

La session 1 vise à permettre aux stagiaires de comprendre les principes de base du modèle CGP et devenir opérationnel dans la pratique du test CGP.

Les points abordés sont :

- la genèse et l'historique de l'Analyse CGP,
- le Modèle CGP : les 2 dimensions, les 4 énergies fonctionnelles, le raisonnement binaire/polaire/combinatoire, le continuum de Personnalités Professionnelles,
- le Test CGP : le système orthonormé, calcul du résultat, calcul de la résultante, analyse structurelle et fonctionnelle du questionnaire,
- la Typologie CGP : principe de construction et caractéristiques des différents types de Personnalités Professionnelles.

Intersession : Travail personnel

L'intersession permet aux stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de la session 1.

Il est demandé au stagiaire de réaliser 5 études de cas auprès de personnes, choisies par lui, et appartenant à son cercle familial ou proche.

Pour chaque personne choisie, le stagiaire doit :

- lui faire passer le test CGP,
- transmettre au formateur les résultats du test,
- lui expliquer le modèle, lui dévoiler son résultat et noter ses réactions
- analyser les relations familiales/amicales et la problématique éventuelle au travers du modèle CGP
- préparer pour la session 2 une présentation écrite.

Session 2 : Les champs d'application de l'analyse CGP

La session 2 vise d'une part, à vérifier la bonne intégration des fondamentaux de l'Analyse CGP, et d'autre part à parcourir les différents champs d'application de l'Analyse CGP.

Les points abordés sont :

- Présentation des cas par les stagiaires et retours sur les fondamentaux de l'Analyse CGP,
- Analyse CGP et Accompagnement individuel : exemples de méthodologie d'accompagnement, les différentes postures en fonction est différents types de Personnalités Professionnelles,
- Analyse CGP et orientation des jeunes : les cursus de formations en fonction des différents types de Personnalités Professionnelles,
- Analyse CGP et (Re)Positionnement d'adultes : les différentes étapes d'un parcours professionnel,
- Analyse CGP et Typologies de métiers : principes, méthodologie de positionnement d'un poste de travail sur le modèle CGP, les métiers de demain au regard du modèle CGP,
- Analyse CGP et Management : les différents types de managers au regard du modèle CGP,
- Analyse CGP et Accompagnement d'Equipes : apport de l'Analyse CGP dans l'accompagnement d'une équipe, exemple de méthodologie d'accompagnement,
- Analyse CGP et Entrepreneuriat : les différents types d'entrepreneurs au regard du modèle CGP, apports de l'Analyse CGP dans une démarche entrepreneuriale, l'évolution d'une entreprise au regard du modèle CGP.

Modalités de déroulement et de sanction de la formation

La formation s'effectue en présentiel résidentiel (hors entreprise dans un local mis à disposition par l'Institut de la Vocation), par groupe de huit personnes maximum, afin de favoriser l'implication des stagiaires dans la formation et les échanges oraux.

Le lieu de déroulement de la formation est précisé au moment de l'inscription.

Le formateur donne en début de formation à chaque participant un classeur dans lequel viennent s'insérer les supports de formation. Ceux-ci sont distribués au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

Les supports de formation sont constitués d'une part, d'une copie papier intégrale des diapos projetées par le formateur (une diapo par page, imprimée sur le haut de la page afin de permettre la prise de note au-dessous), d'autre part d'exercices pratiques établis à partir de cas réels.

La participation aux deux sessions de formation est matérialisée par une attestation délivrée en fin de formation. Le stagiaire devient alors « Apprenti Praticien de l'Analyse CGP » pour une durée de 6 mois. Pendant cette période, il est accompagné par un praticien référent expérimenté qui lui apporte soutien et conseils dans la mise en œuvre de l'Analyse CGP. A l'issue des 6 mois, et après accord du praticien référent auprès de l'Institut de la Vocation, l'« Apprenti Praticien » devient « Praticien confirmé » de l'Analyse CGP. Il reçoit alors une attestation définitive de « Praticien de l'Analyse CGP ».

Conditions tarifaires

Le coût de la formation, pour les deux sessions, est fonction de la source de financement :

- individuel : (particulier, libéral, autoentrepreneur) : 2100 € TTC
- CIF / DIF / OPCA : 2800 € TTC
- entreprise : 3900 €* TTC pour le premier salarié, 2900 € TTC pour les suivants.

Les prix annoncés intègrent la formation uniquement. Les coûts de transport, de repas et de logement sont à la charge du stagiaire.

La formation peut être réalisée en intra-entreprise pour un coût forfaitaire évalué en fonction du nombre de participants.

L'inscription devient effective à réception de :

- la convention signée : au moins 30 jours avant la date de la session 1,
- un chèque d'arrhes : 25% du prix du total de la formation.

Le solde de la formation est à régler au plus tard le premier jour de la formation.